

EXPLOSIFS • FORAGE • MINAGE

Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM)

Les activités du Groupe centrées sur les produits explosifs génèrent des risques technologiques majeurs que nous devons maîtriser.

La pérennité de notre Groupe exige que nous maintenions la protection de l'environnement et la prévention du risque technologique au premier rang de nos préoccupations, au même niveau de priorité que la santé et la sécurité de nos collaborateurs ou que la sûreté de nos activités.

La Prévention des Accidents Majeurs repose en particulier sur:

- la maîtrise de nos procédés et de la conception et de la gestion des modifications de nos équipements et installations,
- l'efficacité et la réactivité de nos plans d'urgence,
- le professionnalisme de nos équipes.

Pour ce faire les membres du Comité de Direction et les responsables opérationnels sont dotés des moyens et ressources nécessaires pour appliquer et faire appliquer rigoureusement les bonnes pratiques, procédures et instructions qui sont consignées dans notre Système de Gestion de la Sécurité (SGS), ou dans notre Système de Management de la Qualité (SMQ).

Mon engagement sans réserve ainsi que celui de chaque salarié du Groupe nous conduit à :

- identifier et analyser préventivement les risques technologiques et les impacts sur l'environnement générés par nos activités et les réduire le plus possible à la source avant de mettre en service une nouvelle installation, un nouveau procédé, avant toute modification d'une installation ou avant de mettre sur le marché un nouveau produit ou service,
- mettre systématiquement en œuvre les moyens de maîtrise de ces risques dans nos processus opérationnels et à tous les niveaux, et s'assurer de leur maintien opérationnel,
- s'inscrire dans un processus d'amélioration continue, fondé sur l'analyse systématique des causes des dysfonctionnements détectés et sur un retour d'expérience efficace et largement partagé,
- tester périodiquement et collectivement la mise en œuvre de nos plans d'urgence (POI) et de nos procédures de gestion de crise et nous assurer de la capacité de nos équipes à y faire face,
- communiquer en toute transparence pour favoriser un climat de confiance vis-à-vis de nos partenaires (clients, fournisseurs, administrations, collectivités locales, riverains de nos sites Seveso, ...).

La mesure de l'efficacité du système de management et de la mise en œuvre de cette politique sont assurés à travers des audits et inspections d'application du SGS dont je confie la conduite au Directeur QHSE, et par des indicateurs d'efficacité régulièrement établis, analysés par le Comité de Direction et largement diffusés au sein du Groupe.

Fait à Pontailler-sur-Saône le 3 septembre 2018

Président